

Membre du Comité de rémunération du Bureau exécutif

Mission

Le Comité de rémunération du Bureau exécutif de World Athletics (ci-après le « Comité ») est désigné par le Bureau exécutif et lui fait rapport conformément aux dispositions de l'Article 58.2(i) des Statuts de World Athletics et de la Règle 4.32.2 de ses Règles de gouvernance.

Le rôle principal du Comité est d'examiner et de faire des recommandations au Bureau exécutif sur la rémunération du Bureau exécutif et du Directeur général dans le cadre d'une politique de rémunération définie. À la demande du Bureau exécutif, le Comité examinera également d'autres questions relatives à la rémunération des instances et de la direction de World Athletics et formulera des recommandations à ce sujet.

Le Comité est composé de cinq membres, parmi lesquels le Président et un autre membre sont issus du Bureau exécutif et désignés en qualité de membres du Comité en janvier 2020. Il convient maintenant de procéder à la nomination de trois autres membres pour siéger au Comité dont un doit être indépendant de World Athletics. Ces trois membres seront nommés par le Bureau exécutif en mars 2020. Le mandat, d'une durée d'environ quatre ans, expirera à la fin du Congrès électoral en 2023.

Le Comité doit se réunir au moins deux fois par an pour s'aligner sur les réunions du Bureau exécutif, et à d'autres moments à la demande du Bureau exécutif. Entre les réunions, le Comité exercera ses activités par courrier électronique et par conférence téléphonique, selon les besoins, pour s'acquitter de ses fonctions.

Les membres du Comité doivent posséder une expérience pertinente en matière de gouvernance et de rémunération, idéalement acquise dans le cadre de leur fonction au sein d'organismes sportifs.

Responsabilités

En bref, le Comité est chargé de :

- Examiner la politique de rémunération des membres du Bureau exécutif, y compris le Président et le Directeur général, et formuler des recommandations à ce sujet. Il a également pour mission d'évaluer la pertinence et la cohérence de cette politique.
- Dans le cadre de la politique convenue, formuler des recommandations concernant la rémunération globale individuelle du Président, du Directeur général et de chaque membre du Bureau exécutif.
- À la demande du Conseil exécutif, le Comité examine et formule des recommandations, au sujet de :
 - La politique de rémunération à appliquer pour les membres du Conseil, des Commissions, des Panels et autres instances de World Athletics qui sont créées en vertu des Statuts, des Règles et des Règlements ;
 - Le niveau et la structure de rémunération des autres membres de la direction de World Athletics outre le Directeur général ;
 - La politique de remboursement des dépenses à établir par World Athletics qui est applicable aux autres cadres supérieurs de World Athletics.

Qualités individuelles

Le Président et les membres du Comité auront collectivement une expérience dans les domaines de la gouvernance et de la rémunération. Chaque personne sera nommée principalement pour ses compétences relevant du champ d'activité du Comité. D'autre part, les membres doivent faire preuve des qualités suivantes :

- Intégrité irréprochable ;
- Connaissance ou expérience pertinente dans des organisations internationales et/ou des entreprises commerciales de grande envergure.

Administration

World Athletics remboursera les frais de voyage de chacun des membres du Comité et leur versera une indemnité symbolique.

Processus de sélection

À l'issue du processus de sélection, un groupe de travail sera chargé de formuler des recommandations au Bureau exécutif avec une liste de candidats présélectionnés.

Comment postuler

Les candidats sont invités à lire les Règles de gouvernance pour comprendre le rôle, les responsabilités et les fonctions du Bureau exécutif. Chaque membre de Comité doit satisfaire à une Vérification d'éligibilité menée par le Panel de vérification, pour confirmer leur admissibilité à cette fonction. En conséquence, les postulants sont invités à consulter aussi les Règles de vérification d'éligibilité.

Les Règles de gouvernance et les Règles de vérification d'éligibilité sont disponibles en cliquant [ici](#).

Les candidatures doivent parvenir au Groupe de travail (adresse électronique: EB-Committees-Applications@worldathletics.org), **au plus tard le dimanche 15 mars 2020**. Le dossier de candidature doit comprendre les éléments suivants :

- Un **curriculum vitae** complet ;
- **Les coordonnées personnelles** du postulant telles que : les adresses professionnelle et privée, les numéros de téléphone (y compris le téléphone portable) et l'adresse électronique personnelle.
- **Références** : les coordonnées complètes de trois personnes de référence. Veuillez noter que les personnes de référence ne seront contactées qu'après consultation avec vous. Il incombe au candidat de s'assurer que ces personnes sont disposées à fournir des informations au membre de l'équipe de recrutement qui prendra contact avec elles, le cas échéant.

World Athletics pratique une politique d'égalité des chances en matière d'emploi et accepte les candidatures d'un large éventail de candidats, quels que soient leur âge, leur sexe, leur appartenance ethnique, leur orientation sexuelle, leur religion ou leur handicap.